

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE MELUN
CANTON DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
COMMUNE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

CONSEIL MUNICIPAL DU : 13/05/2019
DÉLIBÉRATION N° 2019_51

SOUTIEN DE LA COMMUNE DE SAINT-FARGEAU-
PONTHIERRY À L'APPEL DES 100 " NOUS VOULONS DES
COQUELICOTS " POUR L'ARRÊT DES PESTICIDES DE
SYNTHÈSE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE TREIZE MAI, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mai 2019, s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Jérôme GUYARD.

PRÉSENTS :

JÉRÔME GUYARD , FRANÇOISE MEGRET , JEAN-FRANÇOIS LEMESLE , ANNE GRAVIERE , FRANÇOIS PETITBON , CAROLE NADAL , GENEVIÈVE BURLE , ALAIN LUCAS , MARIE-CHRISTINE FLAMAIN , PHILIPPE STORME , LYDIE GARRABOS , JOSÉ MACHADO FERREIRA , PATRICK APPLENCOURT , KARL ECKERT , ELISABETH BEAUGRAND , THIERRY FROMENTIN , MICHÈLE GAILLARD , DANIEL BRINCAT , LIONEL WALKER , JEANNINE JOUANIN , DENIS PUGLIESE , SÉVERINE FELIX-BORON , PHILIPPE BOURY , ZINE-EDDINE M'JATI

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

FRANÇOISE DUCLOS-GRENET DONNE POUVOIR À ELISABETH BEAUGRAND
STÉPHANIE HURGUES DONNE POUVOIR À PHILIPPE STORME
GÉRARD MAZEAUD DONNE POUVOIR À FRANÇOIS PETITBON
HOUM KELTOUM MAALOUL DONNE POUVOIR À CAROLE NADAL
JEAN-PIERRE HAKIZIMANA DONNE POUVOIR À PATRICK APPLENCOURT
JULIEN GARSSINE DONNE POUVOIR À DANIEL BRINCAT
VÉRONIQUE GIANNOTTI DONNE POUVOIR À PHILIPPE BOURY

À 18:35, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Monsieur François PETITBON est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2019_51

OBJET : SOUTIEN DE LA COMMUNE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY À L'APPEL DES 100 " NOUS VOULONS DES COQUELICOTS " POUR L'ARRÊT DES PESTICIDES DE SYNTHÈSE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2121-29,

Vu la lettre de l'association « Nous voulons des coquelicots » annexée à la présente délibération,

Vu la note de synthèse,

Considérant que face aux risques d'une exposition aux pesticides chimiques pour la santé des populations et du maintien de la biodiversité, la ville de Saint-Fargeau-Ponthierry souhaite soutenir l'appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » pour l'arrêt des pesticides de synthèse,

Considérant que cet engagement renforce la démarche de la commune en faveur de la protection de la biodiversité et de la préservation de l'eau, concrétisée à travers la signature de la charte AquifBrie pour la préservation de la nappe de Champigny et de la gestion des espaces verts et de ses cimetières sans pesticide,

Considérant l'appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » pour l'arrêt des pesticides de synthèse, initié en septembre 2018 et signé par des personnalités engagées dans le domaine environnemental ou médical mais aussi des citoyens anonymes qui rappellent l'urgence à agir en matière environnementale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

SOUTIENT l'appel des 100 pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'appel et à soutenir les rassemblements et autres actions de sensibilisation des féréopontains sur ce sujet.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 31 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION.**

VOIX POUR :	31
VOIX CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Date de publication : 20/05/2019



**Le Maire
Conseiller départemental**

Jérôme GUYARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



NOUS VOULONS DES COQUELICOTS

Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises.

Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance.

L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant.

Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans ; la moitié des papillons en vingt ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards ; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde !

Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection. Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides en France. Assez de discours, des actes.

• de synthèse

Rejoignez l'Appel des 100 sur
nousvoulonsdescoquelicots.fr

Ne me jetez pas sur la voie publique!
Utilisez plutôt mon verso vierge pour vos listes de courses...

"Acquitté en PREFECTURE le:" 16/05/2019